

2025 - 030 Séance du Conseil Municipal du 31 mars 2025
Service : TEDC
Référence : SH

Objet : CONSEIL CITOYEN DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (CCTE) – SAISINE SUR LES ARBRES REMARQUABLES

Le trente et un mars deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëtitia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean Michel EON, Gilles PHILIPPEAU, Geneviève HAMEON, Odile DENIAUD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Jacqueline MENARD-BYRNE, Anne-Laure BOCHE, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Ludivine BEN-BELLAL, Françoise FOUBERT, Mohamed BENHAMDI, Sandrine GOURDON.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Corinne CHENARD à Sylvie PELLOQUIN	Julien ROUSSEAU à Jacqueline MENARD-BYRNE
Marie-Estelle IRISSOU à Gilles PHILIPPEAU	Yvan VALLEE à Ludivine BEN BELLAL
Yves ANDRIEUX à Hélène RAUHUT-AUVINET	Olivier MICHE à Hervé LEBEAU
Olivier SCOTTO à Geneviève HAMEON	

Absent excusé : Patrice BOLO, Guy BERNARD-DAGA.

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers effectivement présents : 26

Secrétaire : Sylvie PELLOQUIN

Rapporteur : Ludovic Joyeux

EXPOSE

Le Conseil Municipal a créé le 4 avril 2022 une instance consultative dédiée à la transition écologique, le Conseil Citoyen de la Transition Ecologique (CCTE).

Le règlement intérieur du CCTE prévoit que le programme de travail de l'instance soit validé par le Conseil Municipal qui le saisit à l'aide d'une lettre de mission précisant les attendus de la saisine et le cadrage des travaux (délais, moyens mis à disposition ...).

En 2023, la Ville a saisi le CCTE sur son projet de collectivité au regard des Orientations de Développement Durable (ODD) et en 2024, sur la production d'énergie renouvelable sur son territoire.

En 2025, la Ville souhaite saisir le CCTE dans le cadre de l'élaboration de son inventaire des arbres remarquables (engagement n° 15 de la charte communale des arbres) en l'associant tout au long du projet.

Les membres du CCTE seront invités à contribuer en 2 temps avec des modalités de participation différentes :

1. Réflexion sur les enjeux de valorisation de l'inventaire réalisé (valorisation culturelle, préservation réglementaire, aménagements ...) et les rôles et spécificités de la nature en milieu urbain

Le CCTE rédigera un avis citoyen permettant de répondre aux questions suivantes sur les arbres remarquables et la nature en ville :

- Comment valoriser les arbres remarquables identifiés lors du recensement ? Que faire de la liste des arbres proposés mais non retenus comme remarquables ?
- Comment sensibiliser la population à l'importance de la conservation des arbres : quel discours employer ? Quels outils utiliser ?
- Comment protéger les arbres remarquables ? l'outil réglementaire apparaît-il adapté ? d'autres outils seraient-ils pertinents ?
- Quelle place réserver au végétal et à la Nature en ville ? Quelle « Nature » y est attendue ? Quels rôles joue-t-elle en milieu urbain ?
- Comment faire coexister les enjeux de préservation de la biodiversité et la nécessité de poursuivre le développement et le renouvellement urbain ?

2. Participation au comité de sélection des arbres remarquables communaux

Il est proposé au CCTE de désigner 2 membres pour participer au comité de sélection qui déterminera la liste des arbres remarquables à l'échelle communale.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement du Conseil Citoyen de la Transition Ecologique adopté par délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2022 ;

Vu la délibération n° 2025-29 du Conseil Municipal du 31 Mars 2025 portant approbation de la charte de l'arbre ;

Vu l'avis de la Commission Aménagement du Territoire et Cadre de Vie du mercredi 19 mars 2025 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 24 mars 2025 ;

Vu la lettre de mission ci-annexée présentant les objectifs et modalités de saisine du CCTE ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- valider l'objet et les modalités de travail de la troisième saisine du Conseil Citoyen de la Transition Ecologique,
- autoriser madame le Maire ou son représentant à présenter la lettre de mission aux membres du CCTE,
- autoriser Madame le maire, ou son délégué, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le 31 Mars 2025

Sylvie Pelloquin
La secrétaire de séance

le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville de Couëron et transmise en Préfecture le 03/04/2025
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télerecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.

Carole Grelaud
Maire

